

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00090**

**CLUB GIER ENTREPRISES - SUBVENTION 2017**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gérard MANET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 30 mars 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170215-D20170009010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170330

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017**

### **CLUB GIER ENTREPRISES - SUBVENTION 2017**

La Communauté Urbaine souhaite exercer pleinement sa compétence développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins. L'enjeu réside dans le développement d'une véritable animation économique de proximité et le renforcement des capacités de la Communauté Urbaine en termes d'ingénierie économique auprès des entreprises. Les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Créé en 1991, à l'initiative de dirigeants implantés dans le Pays du Gier, le CLUB GIER ENTREPRISES compte environ 170 adhérents. Le territoire d'origine du club est le Pays du Gier, mais son périmètre d'action s'est élargi, au fil des années à l'Est Stéphanois, dans un premier temps, puis à Saint-Etienne mais aussi à l'Ouest lyonnais (à fin 2016, 90 % des adhérents étaient localisés sur Saint-Etienne Métropole, et 62 % sur le Pays du Gier).

Le CLUB GIER ENTREPRISES constitue un groupement multi-sectoriel avec une majorité d'industriels (50 % des adhérents), en particulier de la métallurgie et du travail des métaux, devant le secteur des services (40 % des adhérents) et du BTP (10 % des adhérents). Il représente plus de 8 500 emplois. Plus de trois quart des adhérents (77 %) sont des entreprises de moins de 50 salariés.

L'équipe de permanents de l'association compte 3 personnes. Le CLUB GIER ENTREPRISES est présidé par Jean-Luc DESHAYES (dirigeant du bureau d'études BDEM). La structure s'est fixée les objectifs généraux suivants :

- favoriser les échanges interentreprises afin de créer une dynamique de réseau,
- identifier et répondre aux besoins des entreprises en accompagnant la PME dans son développement commercial, stratégique, dans sa recherche de compétences,
- promouvoir les savoir-faire en proposant une offre globale aux donneurs d'ordre,
- participer à la valorisation du tissu économique local en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

### **I- Programme d'action 2017**

Pour l'année 2017, le CLUB GIER ENTREPRISES veut participer au repositionnement et à la redynamisation du territoire en cherchant à sensibiliser et à accompagner les entrepreneurs tout en fidélisant les adhérents, sur les axes emploi-formation-gestion des compétences, développement stratégique et durable, développement commercial, plateforme de services et communication - marketing en mettant en place des actions collectives et individuelles au service du plus grand nombre de ses adhérents. Ainsi le Club Gier souhaite développer les actions suivantes :

- mise en place d'actions en faveur de l'emploi à travers le contrat de revitalisation : actions en direction des jeunes,
- promotion de l'innovation et du design et accompagnement des actions du PLAN PME,
- participation au développement commercial des entreprises en participant à certains salons professionnels, en mettant en place des actions vers l'international,
- mise en place d'une crèche inter-entreprises sur le Gier,
- animation de conférences débats, forums mensuels, networking et du site internet/réseaux sociaux.

## **II – PARTENARIAT SAINT-ETIENNE METROPOLE / CLUB GIER ENTREPRISES**

En complément de ce programme d'actions, le Club Gier Entreprises devra participer :

- à toutes démarches favorisant l'emploi et la formation par la participation aux différents évènements ou manifestations organisés par Saint-Etienne Métropole,
- à l'accès à la commande publique des entreprises de Saint-Etienne Métropole ; Le Club Gier Entreprises devra collaborer aux actions mises en œuvre par Saint-Etienne Métropole,
- aux actions de Saint-Etienne Métropole autour de l'Economie Sociale et Solidaire, en relayant l'information, voire ponctuellement en mobilisant les adhérents aux évènements organisés par Saint-Etienne Métropole,
- aux actions concourant à la création d'entreprises et plus particulièrement le dispositif la Fabrique à entreprendre qui vise à accompagner les créateurs d'entreprise à tous les stades de leur projet, de l'idée au financement (parrainage des jeunes porteurs de projet),
- à l'accompagnement de Saint-Etienne Métropole dans la mise en œuvre du projet Design Tech Academy,
- à favoriser les liens entre l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance et les entreprises adhérentes.

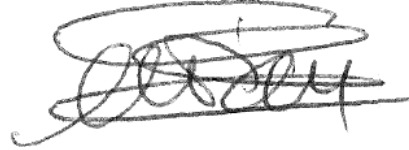
Saint-Etienne Métropole propose, en cohérence avec son projet de Communauté Urbaine, une intervention financière à hauteur de 28 500 € en faveur du CLUB GIER ENTREPRISES.

### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **décide le versement d'une subvention de 28 500 € à allouer au CLUB GIER ENTREPRISES,**
- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2017,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget 2017 chapitre 65.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

**Gaël PERDRIAU**